

Délibération 2026-10

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-AGNANT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. dûment convoqué s'est réuni à dix-huit heures trente en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard GIRAUD, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 13
Date de convocation : 7 mai 2026

PRÉSENTS : GIRAUD Bernard, HERY Maryse, SUANT Rodolphe, MOUSSET Manuela, PERIER Aurélie, BRACHET Anne, GOBRON Annie, COUPILLAUD Nicole, CARDINAUD-FOUGERY Catherine, BRION Françoise, PINAUD Alain, TRAVERSA Denis, ROBERT Mauricette

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Néant

ABSENTS Excusés : Néant

Secrétaire de séance : BRACHET Anne

Présents : 13 **Votants** : 13

Objet : Affectation des résultats 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-6 à L.1612-7,

Vu la délibération du Conseil d'administration du CCAS en date du 23 février 2026 relative à la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 en raison d'un dysfonctionnement du système Hélios ;

Vu le Compte Financier Unique de l'année 2025 adopté le 18 mai 2026,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

AR Prefecture

017-211703087-20260518-CCAS_AFFECT_RES-DE
Reçu le 26/05/2026

- Un excédent de fonctionnement de :	478,68 €
- Un excédent reporté de :	1 789,25 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 267,93 €
- Un excédent d'investissement de :	328,48 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	0,00€
Soit un excédent de financement de :	328,48€

Le conseil d'administration, décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

- D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

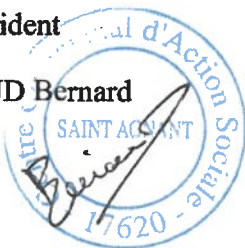
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT :	2 267,93 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	0,00€
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	2 267,93 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT:	328 ,48€

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

A Saint-Agnant, le 19/05/2026

Le Président

GIRAUD Bernard



La Secrétaire de séance

BRACHET Anne

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr